



Collège des Enseignants- Formateurs Expert en PNL de la Fédération NLPNL

La PNL pour apprendre, entreprendre et évoluer...

FORMATION CERTIFIANTE DE L'ENSEIGNANT - FORMATEUR EXPERT EN PNL AGRÉÉ PAR LA FEDERATION NLPNL

Maj. Mai 2023 : ces directives entreront en application à cette date et pour la signature de tout nouveau contrat d'un future stagiaire E-FE

1. Les compétences de l'Enseignant - Formateur Expert en PNL :

A - L'Enseignant - Formateur Expert en PNL est un formateur expérimenté qui, par son enseignement illustre son savoir-faire pédagogique et ses capacités à :

- conduire un groupe vers un objectif pédagogique ;
- discerner et gérer les phénomènes de groupe, y compris la régulation ;
- maîtriser les modèles et techniques qu'il enseigne ;
- démontrer ce qu'il enseigne et enseigner ce qu'il fait ;
- concevoir une séquence de formation et rédiger ses propres documents pédagogiques ;
- construire des exercices de façon à encourager l'apprentissage à différents niveaux ;
- distinguer le contenu d'un message de sa structure et choisir à quel niveau s'adresser ;
- faire preuve de créativité dans la recherche et le développement de la PNL, et de ses applications ;
- encourager les participants à pratiquer la PNL en dehors de la formation - en groupe de pairs, soirées de pratique organisées par leur OF ou par des associations de PNL, par exemple.

B - L'Enseignant - Formateur Expert PNL ajoute à sa qualité de formateur, des compétences qui relèvent plus particulièrement de la PNL, notamment celles de :

- se synchroniser sur son auditoire, le conduire et tester le résultat au fur et à mesure pour réajuster sa communication ;
- distinguer la carte du territoire, ayant conscience des différences entre son propre modèle du monde, celui des participants et celui mis en exergue par les postulats de la PNL ;
- transférer des savoir-faire ;
- démontrer dans son comportement les postulats de la PNL ;
- reconnaître les niveaux logiques engagés dans un échange et s'en servir avec aisance, en étant capable de les expliciter ;
- utiliser des métaphores profondes et de surface ;
- générer et faire générer des exemples spécifiques pour illustrer les techniques enseignées ;
- organiser sa présentation en établissant des cadres d'ouvertures et de fin ;
- découper et séquencer les informations et les expériences proposées aux stagiaires, en équilibrant apports théoriques et occasions de découverte ;
- faciliter la généralisation des apprentissages à travers le temps et dans les contextes diversifiés ;
- prendre appui sur les techniques déjà apprises pour potentialiser l'apprentissage ;
- donner du feed-back spécifique à base sensorielle ;

- établir des ponts vers le futur ;
- servir d'agent de changement en sachant conduire des interventions impliquant les croyances.

C - En outre, l'Enseignant - Formateur Expert en PNL a acquis une dimension supplémentaire par rapport à un autre formateur qui l'amène à :

- démontrer la philosophie de la PNL ;
- participer à l'évolution de la PNL par ses recherches et sa créativité ;
- se tenir informé des concepts qui sous-tendent les techniques de la PNL ;
- rester au courant des approches et des techniques complémentaires actuelles et émergentes afin d'établir les liens entre la PNL et ces autres approches ou techniques ;
- continuer à se former dans une démarche de perfectionnement.

D - L'Enseignant - Formateur Expert en PNL s'implique dans les activités du Collège des Enseignants - Formateurs Experts de NLPNL :

- assister à au moins une réunion du Collège par an,
- candidater à la commission du Collège et aux commissions ad hoc,
- rédiger des comptes-rendus des réunions du Collège,
- contribuer à la rédaction de textes pour le journal de la Fédération (Métaphore).

2 – La formation d'Enseignant - Formateur Expert : les prérequis :

A – Pour le Formateur :

Avant de prendre un Maître-Praticien en formation d'Enseignant - Formateur Expert, celui qui organise et/ou enseigne la formation d'Enseignant - Formateur Expert doit :

- être Enseignant - Formateur Expert certifié, agréé par NLPNL – 2^{ème} signature depuis un minimum de 3 ans ;
- avoir animé au moins trois cycles de Maître-Praticien complets ;
- vérifier pour tout candidat à la formation de Formateur Expert dont la formation de Praticien et/ou de Maître-Praticien n'a pas été réalisée dans un OF agréé par NLPNL que ces formations sont équivalentes en termes d'approche, durée et protocoles traités à celles agréées par NLPNL.

B – Pour le stagiaire :

Le stagiaire, Maître-Praticien certifié, futur Enseignant - Formateur Expert certifié 1^{ère} signature doit :

- être ou avoir été formateur ou enseignant (Instituteur, professeur...) pendant deux ans au minimum OU avoir suivi une formation de formateur (de préférence avec la PNL)
- être certifié Maître Praticien PNL par un Enseignant - Formateur Expert en PNL agréé par la NLPNL. Si le certificat de Maître-Praticien date de plus de 2 ans, le candidat devra effectuer une remise à niveau de ses connaissances dans l'école où il fait sa formation pour bénéficier des nouveautés enseignées
- s'engager à poursuivre un travail en développement personnel/supervision, pendant et au delà de la formation d'enseignant PNL
- être sensibilisé ou formé à au moins deux approches connexes à la PNL (3 jours minimum pour chaque approche). Par exemple : Hypnose ericksonienne, Approche systémique École de Palo Alto, Thérapies brèves systémiques et stratégiques, Thérapie Orientée solution, Thérapie Provocative de Frank Farelly, Sémantique Générale, Gestalt Thérapie, Approche narrative, AT, ...

ou s'engager à s'initier / se former au cours du cursus Formateur Expert ;
- s'engager à animer seul des formations dites " certifiantes " agréées NLPNL à son propre compte uniquement après avoir reçu la 2^{me} signature du Jury de la NLPNL et le titre de Formateur Expert en PNL agréé NLPNL.

3 – La formation d'Enseignant - Formateur Expert : les Standards :

Le document « Standards des formations certifiantes en PNL » est à consulter également.

La totalité du cursus d'Enseignant - Formateur Expert se déroule au sein d'une même équipe pédagogique.

Dès le début de son cursus, le futur Enseignant - Formateur Expert choisit un Enseignant - Formateur Expert en PNL pour lui servir de référent, mentor, tuteur ou superviseur durant son processus de formation.

Un minimum de 70 heures par an est requis, pendant 2 ans minimum afin d'assurer l'intégration des compétences. Chaque OF choisit les modalités de formation à sa convenance : tutorat, assistantat, supervision, groupe didactique, ...

Réaliser ce cursus permet au stagiaire d'obtenir sa 1^{ère} signature.

4 – La formation d'Enseignant - Formateur Expert : le déroulé :

Au terme de sa formation le futur Enseignant - Formateur Expert aura :

- refait la formation de Praticien et de Maître-Praticien 2 fois : une fois avec le statut particulier de Personne Ressource et une fois avec le statut d'assistant en bénéficiant de feed-back spécifique de son formateur ;

- animé au moins 4 mini-séquences pédagogiques devant un groupe de stagiaires, sous supervision de l'enseignant

- animé au moins 4 demi-journées (avec présentation d'un modèle ou d'une technique, démonstration, lancement et animation des exercices) devant un groupe de stagiaires, en présence d'un enseignant. En Maître-Praticien, l'enseignant en formation ne peut présenter que les techniques prévues pour la 2^e signature, sous supervision d'un enseignant et en sa présence

- continué à suivre des formations intégrant l'évolution de la PNL et/ou ses bases

- fait en sorte de se familiariser avec les métiers auxquels s'applique fréquemment la PNL : la relation d'aide, la psychothérapie, le coaching, la santé, la pédagogie, la vente, la formation et le conseil en entreprise, etc. afin d'accompagner les publics concernés.

5 - Certification d'Enseignant - Formateur Expert en PNL de la Fédération NLPNL

Pour obtenir la reconnaissance NLPNL et être habilité à délivrer les certifications NLPNL, le candidat doit solliciter une deuxième signature auprès d'un jury composé d'Enseignants - Formateurs Experts d'organismes différents de celui où le candidat a fait sa formation, qu'ils soient indépendants ou responsables d'OF.

Le Certificat de reconnaissance NLPNL d'Enseignant - Formateur Expert Agréé NLPNL sera remis officiellement au postulant en sa présence lors d'une réunion du Collège.

Ce certificat sera signé par le (la) Président(e) du Collège des Enseignants - Formateurs-experts et par le (la) Président(e) de la Fédération.